

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00973 Numéro SIREN : 409 943 818 Nom ou dénomination : A2 BUREAU

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2024 sous le numéro de dépôt 1355

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2012 - 12			Exercice N-1 31/12/2011 - 11	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Comptes de Régularisation	Capital souscrit non appelé (I)						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 602	2 602				
	Fonds commercial (1)	20 000		20 000	20 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
Comptes de Régularisation	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	418	418				
	Autres immobilisations corporelles	16 038	14 672	1 366	908	458	50.41
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières	30		30	30		
	TOTAL II	39 087	17 692	21 395	20 938	458	2.19
	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	2 542		2 542	5 345	2 803	52.44
	Autres créances	1 097		1 097	8 781	7 684	87.51
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	24		24	23	1	2.61
	Disponibilités	1 151		1 151	8 922	7 771	87.10
	Charges constatées d'avance (3)				40	40	100.00
	TOTAL III	4 814		4 814	23 111	18 298	79.17
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	43 901	17 692	26 210	44 049	17 840	40.50

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Dijon
le 16/02/12 sous le n° B

1353

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2012 12	Exercice N-1 31/12/2011 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 622)	7 622	7 622		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	761	761		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 407	4 668	2 262	48.44
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	208	2 262	2 470	109.21
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	10 999	10 790	208	1.93
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	34	45	11	24.92
	Emprunts et dettes financières diverses	12 961	25 308	12 347	48.79
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 895	6 728	4 833	71.84
	Dettes fiscales et sociales	322	1 179	857	72.72
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	15 211	33 259	18 048	54.27
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	26 210	44 049	17 840	40.50

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

15 211

33 259

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N°	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2012 12	31/12/2011 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 LOGICIELS	2 602	2 602		
28050000 AMORTISSEMENT LOGICIELS	2 602	2 602		
FONDS COMMERCIAL	20 000	20 000		
20700000 FONDS COMMERCIAL	20 000	20 000		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
21500000 MATERIEL ET OUTILLAGE	418	418		
28150000 AMORT. MATERIEL ET OUTILLAGE	418	418		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 366	908	458	50.41
21810000 INSTALL.GENE.AGENC.AMENAG	1 412	885	527	59.52
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	13 842	13 218	625	4.73
21840000 MOBILIER	784	784		
28181000 AMORT.INSTAL.GEN.AGENCEMENTS	939	885	54	6.10
28183000 AMORT. MAT. BUREAU ET INFO	12 949	12 309	640	5.20
28184000 AMORTISSEMENT MOBILIER	784	784		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30	30		
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	30	30		
TOTAL II	21 396	20 938	458	2.19
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 542	5 345	2 803	52.44
41100000 CLIENTS	2 542	5 345	2 803	52.44
AUTRES CREANCES	1 097	8 781	7 684	87.51
44562400 TVA SUR IMMO.19.6		172	172	100.00
44571400 TVA COLLECTEE 19.6		665	665	100.00
44580100 TVA COLLECTEE A REGULARISER	868	894	26	2.91
44586000 TVA SUR FNP	229	346	117	33.86
46700000 AUTRES COMPTES DEB. CRED.		6 704	6 704	100.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	24	23	1	2.61
50300000 VAL.MOBILIERES PLACEMENT	24	23	1	2.61
DISPONIBILITES	1 151	8 922	7 771	87.10
51200000 BANQUE	1 151	8 922	7 771	87.10
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		40	40	100.00
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		40	40	100.00
TOTAL III	4 814	23 111	18 298	79.17
TOTAL GENERAL	26 210	44 049	17 840	40.50

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2012 12	31/12/2011 12	Euros	%
CAPITAL	7 622	7 622		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT VERSE	7 622	7 622		
RESERVE LEGALE	761	761		
10610000 RESERVE LEGALE	761	761		
AUTRES RESERVES	2 407	4 668	2 262	48.44
10680000 AUTRES RESERVES	2 407	4 668	2 262	48.44
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	208	2 262	-2 470	109.21
TOTAL I	10 999	10 790	208	1.93
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	34	45	11	24.92
51860000 BANQUES INTERETS COURUS	34	45	11	24.92
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	12 961	25 308	12 347	48.79
45517000 COMPTE COURANT TH.YVRARD	12 961	25 308	12 347	48.79
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 895	6 728	4 833	71.84
40100000 FOURNISSEURS	507	4 626	4 119	89.04
40810000 FOURNISSEURS FNP	1 387	2 101	714	33.98
DETTES FISCALES ET SOCIALES	322	1 179	857	72.72
44551000 T.V.A. A DECAISSER	253	668	415	62.13
44566400 TVA DEDUCTIBLE 19.6		511	511	100.00
44568100 TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER	69		69	
TOTAL IV	15 211	33 259	18 048	54.27
TOTAL GENERAL	26 210	44 049	17 840	40.50

A2BUREAU
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €
Siège social : 29 rue Clément Janin 21000 DIJON 409 943 818 RCS DIJON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2013

Le 30 Juin 2013, à 8 heures, au siège social, les associés de la société à responsabilité limitée A2 BUREAU au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- | | | |
|------------------------------|-----------------|-----------|
| - Monsieur Thierry YVRARD | Propriétaire de | 249 parts |
| - Monsieur Jean Louis TISSOT | Propriétaire de | 251 parts |

La séance est présidée par Monsieur Thierry YVRARD, gérant associé, qui constate que les associés présents, possèdent 500 parts sociales sur les 500 composant le capital social. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1 le rapport de la gérance,
- 2 le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- 3 les comptes au 31/12/2012, savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe.
- 4 le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

ILT 17

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2012 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance.

Puis, lecture est donnée du rapport de la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

■ PREMIERE RESOLUTION ■

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2012 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2012, lesquels font apparaître un bénéfice de 208 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- DEUXIEME RESOLUTION »

L'assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat comme suit :

- virer le bénéfice net comptable, soit sur le poste "autres réserves" 208 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

■ TROISIEME RESOLUTION-

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

JCT 24

-QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale ratifie que le gérant ne perçoit plus de rémunération pour l'exercice clos le 31/12/2012 ayant fait valoir ses droits à la retraite, il perçoit uniquement le remboursement des frais de déplacements et de représentation remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par les associés.

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.A handwritten signature in black ink that reads "Sibot", with a horizontal line drawn underneath the name.